

Belgium-Brussels: Repair and maintenance services of firefighting equipment

OJ S 240/2021 10/12/2021

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: le logement Bruxellois

National registration number: 0403.357.276_538533

Postal address: Rue du Cardinal Mercier, 37

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1000

Country: Belgium

E-mail: dmoulay@lbw.brussels

Telephone: +32 24351820

Internet address(es):Main address: <http://logementbruxellois.be>Address of the buyer profile: <http://logementbruxellois.be>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=429504>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=LBW-MS%2F2021+-+DM+-+Multi-complexes+-+s%C3%A9curit%C3%A9+incendie+%2FMulti-co-F02>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société Immobilière de Service Public (SISP)

I.5. Main activity

Other activity: Gestion de patrimoine immobilier (logements sociaux)

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Entretien matériel anti-incendie

Reference number: LBW-MS/2021 - DM - Multi-complexes - sécurité incendie /Multi-co-F02_0

II.1.2. Main CPV code

50413200 Repair and maintenance services of firefighting equipment

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le présent marché a pour objet l'entretien des équipements de lutte contre l'incendie, existants dans un ensemble d'immeubles du Logement Bruxellois et qui sont situés à 1000 BRUXELLES, 1120 NEDER-OVER-HEEMBEEK et 1130 HAREN et ce pour une durée de 4 ans. Le marché concerne également le remplacement des équipements vandalisés, volés, détériorés ou défectueux.

Le travail consiste en :

- la maintenance préventive systématiques des extincteurs, dévidoirs et hydrants,
- la maintenance corrective des extincteurs, dévidoirs et hydrants,
- La fourniture et pose d'extincteurs neufs,
- La fourniture de rapports de vérification,
- La vérification et le contrôle annuel ou périodique du bon fonctionnement et du bon état des équipements selon des normes et les réglementations en vigueur.

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 239 484,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Main site or place of performance: à 1000 Bruxelles, 1120 Neder-Oven-Heembeek et 1030 Haren.

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché a pour objet l'entretien des équipements de lutte contre l'incendie, existants dans un ensemble d'immeubles du Logement Bruxellois et qui sont situés à 1000 BRUXELLES, 1120 NEDER-OVER-HEEMBEEK et 1130 HAREN et ce pour une durée de 4 ans.

Le marché concerne également le remplacement des équipements vandalisés, volés, détériorés ou défectueux.

Le travail consiste en :

- la maintenance préventive systématiques des extincteurs, dévidoirs et hydrants,
- la maintenance corrective des extincteurs, dévidoirs et hydrants,
- La fourniture et pose d'extincteurs neufs,
- La fourniture de rapports de vérification,
- La vérification et le contrôle annuel ou périodique du bon fonctionnement et du bon état des équipements selon des normes et les réglementations en vigueur.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Organisation / Weighting: 30

Quality criterion - Name: Qualité environnementale de l'offre / Weighting: 10

Price - Weighting: 60

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 239 484,00 EUR

II.2.7.

Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Sans préjudice de l'application de l'article 70 de loi du 17 juin 2016, les soumissionnaires ne peuvent se trouver dans un des motifs d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

Les soumissionnaires annexeront à leur offre

A/ Respect de l'Art. 68 de la loi du 17 juin 2016 et de l'Art.62 de l'arrêté « passation »:

Le soumissionnaire employant du personnel assujetti à la loi du 27 juin 1969 joint à sa demande de participation une

attestation de l'Office national de Sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de cotisations de sécurité sociale.

Le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé cidessus,

joint une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

L'attestation porte sur le dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres.

B/ Respect de l'Art. 68 de la loi du 17 juin 2016 Art.63 de l'arrêté « passation » :

Le soumissionnaire joint à sa demande de participation une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses

obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des offres.

Pour un soumissionnaire belge, l'attestation doit émaner du SPF Finances.

C/ Les éventuelles mesures correctrices visées à l'Art. 70 de la loi du 17 juin 2016

En application de l'article 39 de l'arrêté « passation » qui dispose que les documents du marchés peuvent élargir le champ

d'application de la déclaration sur l'honneur. En remettant son offre, le soumissionnaire: déclare sur l'honneur être en possession et s'engage à fournir, sur simple demande du pouvoir adjudicateur, dans un délai de 10 jours, les documents ci-dessous (ces documents seront demandés dans le cas où le soumissionnaire entre en considération pour l'attribution du marché).

1. Casier judiciaire

Extrait du casier judiciaire ou document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays concerné.

2. Certificat attestant de l'absence de faillite

Un certificat délivré par l'autorité compétente du pays concerné attestant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou n'a pas fait l'aveu de sa faillite ou n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

L'aptitude du soumissionnaire à pouvoir répondre aux exigences du marché sera évaluée sur base des critères de sélection ci-après pour lesquels le soumissionnaire devra joindre à son offre

les documents demandés aux points suivants :

A. Les 3 principaux services comparables à l'objet du marché exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés :

o s'il s'agit de services à une autorité publique, leur exécution doit être prouvée par des certificats établis ou visés par l'autorité compétente;

o s'il s'agit de services à des personnes privées, leur exécution est prouvée par des certificats établis par ces dernières ou, à défaut, une simple déclaration du prestataire de services est admise qui atteste que les services ont été exécutés ;

B. une déclaration mentionnant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire de services disposera pour l'exécution des services (état suffisamment détaillé du matériel, éventuellement appuyé par des photos);

C. une description des mesures prises par le prestataire de services pour s'assurer de la qualité ;

D. La société doit :

- être agréée NBN S21-050 de niveau 1 (catégorie 1) pour la maintenance des extincteurs
- Travailler dans le respect scrupuleux de la norme NBN EN 671-3. Ces opérations nécessitent un certain temps. Il est dès lors primordial de s'inquiéter du temps consacré à la maintenance. Il est un bon indice du sérieux du travail effectué
- Etre titulaire d'un label Benor-Anpi
- Etre certifié ISO 9001 et VCA
- Etre spécialisé dans la production et la maintenance du matériel de lutte contre l'incendie
- Former constamment son personnel de maintenance à l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie et de tous les types d'extincteurs présents sur le marché
- Effectuer les vérifications périodiques selon la norme NBN S21-050
- Assurer un contrôle qualité du travail fourni par ses techniciens afin de s'assurer que la maintenance soit effectuée dans les règles de l'art.

- Disposer d'une assurance en responsabilité civile qui permette de faire face à tout dommage
- Remarques importantes
- Tous les documents doivent être présentés en français ou en néerlandais ou à défaut être accompagnés d'une traduction attestée par un traducteur assermenté.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 14/01/2022 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 14/01/2022 Local time: 10:00

Place:

Logement Bruxellois Rue de la Putterie 22, 1000 Bruxelles

Niveau rez-de-chaussée Salle CA

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BRUXELLES

Postal address: Rue des Quatre Bras 13

Town: Bruxelles

Postal code: 1000

Country: Belgium

Internet address: <https://justice.belgium.be>

VI.5.

Date of dispatch of this notice

06/12/2021